

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT DE DREUX

CANTON D'EPERNON

MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 04 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

Coulombs, le 04 décembre 2017

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- PLUi / PADD
- PEIDF : CLECT Commission locale d'Evaluation des charges transférées
- Dotation Globale de Fonctionnement pour l'exercice 2017 : donnée concernant la longueur de voirie classée dans le domaine public communal
- Finances : indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor
- Rétrocession de voirie : rue du Bois Moineau
- Finances : décisions modificatives
- Personnel : création de 2 postes non permanents d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité
- Travaux : Cœur de village, RD 116 à Chandelles et projets 2018
- Questions diverses

Le 4 décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 22 novembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE. Sont présents : Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT, Mme Agnès COCHE, M. Didier LEBARS, M. Le Paul LE RAVALLEC, Mme Nicolle DUSSIDOUR, M. Arnaud SANCHES, M. Roland PETIT, M. Jean-Luc MARTIN, M. Daniel GUILLY. Mme Jacqueline FOUQUET et Mme Nathalie ANDREU sont absentes et ont respectivement donné pouvoir à Mme Nicolle DUSSIDOUR et M. Jean-Noël MARIE.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 19h04.

M. Le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : le changement de nom de la rue « Grande Rue » à Chandelles. Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la mise à l'ordre-du-jour de ce point supplémentaire.

POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

FINANCES : Mme DUSSIDOUR

Veillez trouver la copie de la synthèse réalisée par Mme DUSSIDOUR et Mme FOUQUET

Commune de COULOMBS

FONCTIONNEMENT			
	Budget	Réalisé	Différence
Annuel	217 869,00 €		
Au 30/9/2017	163 401,80 €	176 765,24 €	13 363,44 €
AU 15/11/2017		198 939,00 €	18 930,00 €

INVESTISEMENT			
	Budget	Réalisé	Différence
Annuel	189 915,00 €		
Au 30/9/2017	142 436,25 €	72 410,46 €	70 025,79 €
Au 15/11/2017		72 410,46 €	117 504,52 €

SIEA : M. MARTIN

Les travaux sur le réseau d'eaux usées à Chandelles sont terminés.

Le projet de regroupement de 4 syndicats est en cours et pourrait aboutir en janvier 2019.

PLUi / PADD

La société CITTANOVA en charge de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est venue présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il

définit les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire et les objectifs à mener à moyen et long terme pour l'aménagement de notre territoire. Il convient de se prononcer sur l'hypothèse d'accueil de population selon un taux qui varie de +0.10% à +0.9%.

Les membres du conseil, après débat, votent le taux de +0.3 %.

PEIDF : CLECT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts ou rétrocessions de compétences entre communes et EPCI, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT s'est réunie les 19 et 25 septembre dernier et a établi des rapports traitant des questions ci-énoncées, lesquels sont soumis à l'approbation du conseil municipal :

- débasage des taux communaux de taxe d'habitation, suite au transfert d'une partie de la taxe d'habitation du Département pour les communes de l'ex territoire du Val-de-Voise,
- traitement du service de balayage rendu sur l'ancien territoire du Val-de-Voise,
- calcul des charges rétrocedées à la commune nouvelle d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Il convient d'approuver les rapports de la CLECT par délibération, ses conclusions portant sur le calcul des charges rétrocedées à la commune d'Auneau Bleury Saint-Symphorien qui s'élèvent à 379 460.43 €, d'approuver les nouveaux montants d'attribution de compensation induits tels qu'indiqués dans le rapport et autoriser en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Les membres du conseil votent le rapport à l'unanimité

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2017 : DONNEE CONCERNANT LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Lors d'un précédent conseil, la voirie du lotissement « Les Plantes » située à Chandelles, a été rétrocedée à la commune et intègre le patrimoine communal. Il convient de modifier la longueur de la voirie en mètre classée dans le domaine public communal. A compter du 1^{er} janvier 2018 la longueur de voirie sera de 26.598 mètres.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la nouvelle longueur de voirie.

FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le comptable du Trésor a fait parvenir à l'assemblée délibérante le montant de son indemnité au titre de l'année 2017. Le montant brut pour un taux de 100% est de 313.19€.

M. Le Maire est très satisfait des relations avec le trésorier M. CHEVALLIER et propose que le montant total de l'indemnité soit retenu.

Les membres du conseil approuvent à la majorité le montant total de l'indemnité versée au Comptable.

M. Paul LE RAVALLEC votre contre.

RETROCESSION DE VOIRIE : RUE DU BOIS MOINEAU

M. Le Maire propose, comme pour les précédentes rétrocessions de voirie, de faire appel à un cabinet pour expertiser et vérifier le respect des règles d'urbanisme, la législation, les caractéristiques techniques et l'état des voiries et espaces verts de la rue du Bois Moineau à Coulombs.

Les membres du Conseil approuvent cette décision à l'unanimité.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°4 :

Il convient pour honorer certaines dépenses de fin d'année de procéder à une décision modificative.

Prendre la somme de 11 065 euros du budget en sur équilibre et l'affecter au chapitre 11 Charges à caractère général et aux comptes

- 61523 Entretien et réparation de voirie pour 6 660 euros
- 6226 Honoraires pour 4 405 euros.

Décision modificative n°5 :

Il convient pour honorer certaines dépenses de fin d'année de procéder à une décision modificative comme suit :

Prendre la somme de 10.000 euros du budget en sur équilibre et l'affecter au chapitre 12 Charges de personnel et au compte 6411 « Personnel titulaire »

Décision modificative n°6 :

Il convient pour honorer cette dépense de procéder à une décision modificative comme suit :

Facture du fournisseur ELECTRICITE GENERALE d'un montant de 4.900,46 euros.

Prendre la somme de 4.901 euros du budget en sur équilibre et l'affecter au projet 170010 compte 2158 "autres installations, matériel et outillage."

Décision modificative n°7 :

Il convient pour honorer cette dépense de procéder à une décision modificative comme suit :

Facture du fournisseur SGRP d'un montant de 1.629,37 euros.

Prendre la somme de 1.630 euros du budget en sur équilibre et l'affecter au projet 170007 compte 2158 "autres installations, matériel et outillage."

Décision modificative n°8 :

Il convient pour honorer certaines dépenses de fin d'année de procéder à une décision modificative comme suit :

Prendre la somme de 2.000 euros du budget en sur équilibre et l'affecter au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et au compte 6535 « Formation »

L'ensemble des décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION DE 2 POSTES D'AGENT TECHNIQUE NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin d'assurer un meilleur entretien de la commune et une meilleure qualité de service public, les élus du conseil municipal souhaitent la création de 2 postes d'agents techniques non permanents. Le premier pourrait répondre à la remise en cause de la sous-traitance et le second au départ d'un agent.

1^{er} poste : 35 heures hebdomadaires

2^{ème} poste : 5 heures hebdomadaires

Les membres approuvent la création de ces 2 postes.

TRAVAUX

Suite aux futurs travaux d'aménagement du cœur de village, M. Le Maire propose d'en profiter pour étudier la mise en valeur de l'église grâce à un éclairage dédié.

Une réunion se tiendra le 15 décembre prochain à 9h30 pour étudier ce projet.

M. GUILLY fait un point sur les différents travaux réalisés cette année. Le montant dépensé depuis janvier 2017 s'élève à 43.931 euros.

Les travaux et achats déjà réalisés en 2017 sont : 2 garde-corps pour la sente Chemin de l'Abreuvoir, sécurisation du pont de fer, pose d'un interphone à l'accueil de la Mairie, abattages des pins sur le domaine public contaminés par les chenilles processionnaires, achat de tables pour la salle des fêtes et curage des fossés à Chandelles.

"GRANDE RUE" A CHANDELLES : CHANGEMENT DE NOM

Deux rues à Coulombs portent le même nom « Grande Rue » une située à Coulombs et une à Chandelles.

Suite à des problèmes de localisation (secours, La Poste,...), M. Le Maire propose aux membres du Conseil de changer le nom de la « Grande Rue » de Chandelles.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette décision.
La rue sera renommée lors d'un prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe qu'une réunion travaux se tiendra le 20 décembre prochain à 17h00 afin de lister les projets pour l'année 2018.

Commission cimetièrre : M. Le Maire informe que Mme BENTO propose sa participation à la commission cimetièrre. Les élus du conseil municipal sont favorables.

Mme MONOT informe qu'un arrêté municipal va être pris afin de lutter contre les chenilles processionnaires. 3 méthodes sont retenues : la lutte mécanique, la lutte biologique et la capture par phéromones sexuelles. Des notices explicatives seront à disposition en Mairie pour les habitants de Coulombs.

Mme COCHE signale qu'elle a fait l'objet d'un cambriolage entre 19h00 et 20h30.

Comité des fêtes et marché de Noël : Mme COCHE informe que le marché de Noël a eu moins de succès que l'année précédente. Elle souhaite que les bénévoles soient plus nombreux et aimerait une plus grande reconnaissance. Il est dommageable que le magasin « la Vie en Bio » de Coulombs n'ait pas eu de stand.

Le parking de l'ancien terrain de basket est plutôt « boueux ». Il faudrait le rénover.

Mme FOUQUET va établir un état financier pour l'année 2017 de la SEM LE CADUCEE.

Mme FOUQUET souhaiterait que l'on fasse une journée « environnement » l'année prochaine et que l'on procède à l'entretien du chemin des Charmilles.

Mme FOUQUET souhaite connaître l'état d'avancement du renouvellement du camion. M. Le Maire informe qu'il attendait le retour de M.BENTO pour pouvoir être conseillé dans cette acquisition.

Mme DUSSIDOUR demande de matérialiser la place dédiée aux personnes à mobilité réduite située près de la Mairie. D'autre part, M PETIT demande que le cheminement pour les personnes malvoyants soit réalisé.

Mme DUSSIDOUR informe de la dégradation du Chemin des Plantes.

Mme DUSSIDOUR se dit choquée, que lors du discours du 11 novembre transmis par les services de l'Etat, le message ne se termine pas par: « Vive la République, vive la France ».

M. Le RAVALLEC souhaite que l'on puisse « réenvisager » une location partagée du hangar de Mme MERMAN afin d'y garer des véhicules communaux. M. Le Maire et M. GUILLY envisagent la possibilité de créer un auvent aux services techniques pour mettre à l'abri différents matériels, et ainsi les protéger. Ces propositions seront étudiées pendant la prochaine réunion travaux du 20 décembre prochain.

M. MARTIN souhaite que l'on plante de nouveaux arbres suite à l'abattage des pins.

M. PETIT souligne une incohérence d'accès pour la D4 en direction d'Epernon. Toutes les sorties n'ont pas les mêmes règles.

M. PETIT signale la présence d'un véhicule « tampon », situé Chemin des Plantes (Citroën vert).

M. PETIT informe que suite aux travaux rue de Chandelles certains gravats et tuyaux sont toujours sur les trottoirs.

M. PETIT souhaite que l'on étudie, suite aux travaux de la future déviation, une nouvelle circulation Chemin des Plantes et des Bois.

M. PETIT présente, après avoir listé les différents taux des villes voisines, le taux de la taxe foncière à Coulombs. Il est peu élevé mais il ne faut pas qu'il devienne un frein aux futurs projets de la commune.

M. GUILLY informe qu'un stock de bois se dégrade aux services techniques et qu'il serait pertinent de le vendre ou de le donner à des habitants de Coulombs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs - Conseiller Départemental du Canton d'Epernon